

Citoyens, je viens, au nom des comités d'agriculture et de commerce, fixer un instant vos regards sur l'intéressant objet des subsistances. Vous leur avez renvoyé l'examen d'une foule de pétitions et de mémoires qui vous ont été présentés. Ils les ont lus avec attention et y ont vu avec douleur combien, avec des intentions sans doute pures, on canonisait d'erreurs, combien on s'égarait sur les véritables intérêts du peuple ; ils y ont vu des lois de sang demandées ; la peine de mort qui ne devrait peut-être pas se trouver dans le code d'un peuple libre, prodiguée pour les délits les plus légers, et toutes les vexations du code fiscal reproduites dans le siècle de la philosophie. Mais avant d'examiner les lois que les circonstances demandent, que l'intérêt public réclame, il est important de jeter un aperçu sur notre situation et d'en chercher les causes.

La France, s'il faut en croire les économistes les plus fameux, recueille en général le blé nécessaire pour la consommation de ses habitants ; et s'il est impossible d'avoir des données certaines sur cet objet, toutes les probabilités se réunissent en faveur de cette hypothèse. Si la récolte a été cette année stérile dans quelques départements, une heureuse abondance a fertilisé les autres, et devait réparer ces maux partiels. Les pétitions contiennent l'aveu qu'on ne manque pas de grains. Les lieux les plus agités sont ceux où il est le plus abondant ; sont ceux où, d'après le tableau des prix dans toute la République, il se paie le moins chèrement. Des achats ont déjà été faits chez l'étranger ; une partie est déjà parvenue à sa destination ; de nouveaux chargements les suivent de près, et sont attendus tous les jours. Cependant les marchés sont dégarnis : la circulation, sans laquelle la moitié de la République éprouverait les horreurs de la famine, est partout interceptée ; partout se manifeste une agitation, dont les effets peuvent devenir funestes ; partout les prix éprouvent un surhaussement qui doit inspirer des craintes. Pauvre au milieu de l'abondance, tourmenté par des craintes chimériques, le peuple est tour à tour agité par la situation du moment, et par la crainte déchirante d'un avenir plus pénible. Telle est notre situation, quelles en sont les causes ?

Les mouvements qu'éprouve le peuple sur les subsistances sont toujours produits par les mêmes motifs et par les mêmes hommes. La révolution a choqué de grands intérêts, froissé de violentes passions, et elle n'a encore que trop d'ennemis. Beaucoup de gens, anarchistes par calcul, flattent le peuple pour l'écraser ; et parlent de patriotisme, dont ils ne connaissent que le nom. Ces hommes se répandent dans tous les lieux, maîtrisent les marchés, y taxent les subsistances, et, par d'extravagantes déclamations, égarent un peuple bon et crédule ; ils savent que les subsistances leur en donnent un sûr moyen ; ils savent que le terme de l'anarchie est le despotisme, que la licence conduit à l'esclavage ; le vendeur effrayé n'ose plus fréquenter des lieux où sont exposés et sa propriété et sa vie. Les marchés publics sont dégarnis, la circulation est interrompue, la disette se fait sentir, et le trouble augmente par les maux que les premières agitations ont occasionnés. Il est cependant une autre cause de notre situation dont on ne peut se dissimuler l'existence : il est des hommes qui calculent sur le malheur de leurs concitoyens, qui trouvent partout des moyens d'une spéculation honteuse, à qui rien ne coûte, pourvu qu'ils satisfassent la déshonorante soif de s'enrichir. Ces hommes ne vendent pas leurs grains pour en tirer un prix plus avantageux, et resserrent une denrée qu'ils devraient faire circuler. Il existe des hommes qui, soit par malveillance, soit par une défiance criminelle, ne veulent point se dessaisir de leurs denrées, préfèrent les amonceler. Et, par un intérêt mal combiné, font le malheur de leurs concitoyens. Ces maux inséparables d'une grande révolution doivent disparaître avec elle. Les temps révolutionnaires ressemblent à ces orages passagers qui obscurcissent un instant l'horizon, mais qui font bientôt place aux jours les plus sereins, et nous apprennent à en mieux apprécier les jouissances..

Après avoir exposé les causes de notre situation, il faut en chercher les remèdes parmi les pétitions qui vous ont été présentées ; les unes contiennent des mesures générales qui nécessitent un examen approfondi dont vos comités vont s'occuper.

Nous allons passer aux développements des mesures que nous vous proposons et des principes qui ont dirigé nos travaux.

La propriété est sans doute un droit sacré, mais la société peut en régler l'exercice ; chaque citoyen doit à l'intérêt général un léger sacrifice de sa propriété, pour jouir, tranquillement de ce qui lui reste. La tranquillité de la République dépendant de la disette ou de l'abondance des subsistances, elle doit porter les regards de la loi sur cet intéressant objet. Elle doit, lorsque par leur stérilité le bonheur de

tous est compromis, exiger quelques sacrifices de ceux qui les possèdent. Il faut que les marchés soient approvisionnés, l'intérêt public le demande ; celui du consommateur, du fermier, du propriétaire l'exige. Il faut prévenir la crainte même de l'accaparement ; il faut que toute la République connaisse sa situation pour les subsistances. Ces principes sont incontestables. La liberté particulière doit céder à l'intérêt général ; il faut donc que, dans un moment de dette, celui qui a du blé à vendre, et qui refuserait de le faire, puisse y être obligé ; il faut qu'on le puisse requérir d'approvisionner les marchés dégarnis ; l'intérêt du peuple, les principes sacrés de l'égalité exigent la multiplication des lieux de marché. Voilà les motifs des premiers articles du projet de décret que nous allons vous soumettre.

L'exportation doit être strictement défendue ; les lois la prohibent avec sévérité ; vos comités en ont examiné les dispositions ; ils se sont convaincus qu'elles n'avaient point tout prévu encore, et ont tâché de suppléer à leur silence. La circulation libre est un besoin dans une grande république ; sans la circulation, l'unité et l'indivisibilité ne seraient qu'une chimère, puisqu'un peuple de frères refuserait à ceux qui font partie de la même famille un excédent qui périt dans ses mains ; puisque sans elle l'agriculture périrait, le travail manquerait absolument, et la guerre civile nous ramènerait le despotisme ; toutes les lois la prescrivent. Vos comités ont cru devoir en rappeler l'exécution, et prendre une mesure pour que le peuple fût bien certain que le blé qu'on achète dans les marchés est pour une partie de la République ; que l'acheteur ne pût être troublé dans sa marche, et que tout prétexte fût enlevé à la malveillance. Les marchés sont troublés, une police exacte doit les surveiller. Le vendeur doit y trouver sûreté et protection, et y porter le désordre est un délit public qu'il est important de réprimer.

On s'est plaint plusieurs fois des achats faits pour le compte du gouvernement. Ces agents se surdisent et occasionnent des renchérissements dont les effets pourraient être funestes ; établir l'unité dans cette partie de l'administration est le but de l'article que nous vous proposerons. Enfin les magasins de marchands sont souvent menacés ; il est important qu'on les connaisse ; on ne craindra plus d'accaparement.

Une inscription annoncera l'objet pour lequel ils sont destinés ; mais dès lors les attaquer devient une violation de la foi publique. Tous les citoyens doivent veiller au dépôt qui leur est confié. Que le mot de la loi qui y sera inscrit les garde mieux que l'appareil redoutable de la force. Prouvons enfin aux calomnieux gagés du peuple qu'il sait respecter les propriétés et les personnes, et qu'il sera libre, malgré les efforts des anarchistes et des despotes.

Philippe-François-Nazaire Fabre d'Eglantine, discours à la Convention le 3 novembre 1792.